FR

INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



BANQUE DE LUXEMBOURG

Pour vous aider à vous repérer dans l'univers complexe des investissements, nous avons conçu pour vous ce guide sur l'investissement responsable et durable.

Vous y trouverez les grands principes et les critères qu'il convient de connaître et de maîtriser lorsque l'on souhaite investir dans ce type de placements.

Une description des différents instruments financiers durables et des particularités relatives à ces formes d'investissements y sont également présentées.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

SOMMAIRE

1 HISTOIRE : DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE & DURABLE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)
Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
Page 7

2 LES DIFFÉRENTS TYPES D'INVESTISSEMENTS

Les investissements traditionnels
Les investissements responsables
Les investissements durables
Les investissements à impact
Page 15

3 L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'exclusion
L'intégration ESG
Page 19

4 L'INVESTISSEMENT DURABLE

Politique européenne pour la finance durable
Focus sur la réglementation SFDR
Page 25

5 L'INVESTISSEMENT À IMPACT

Page 31

6 GLOSSAIRE

RSE, ESG, ODD, comment s'y retrouver ?
Page 35

LES GRANDS PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE



ALIGNER VOS DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR VOS VALEURS

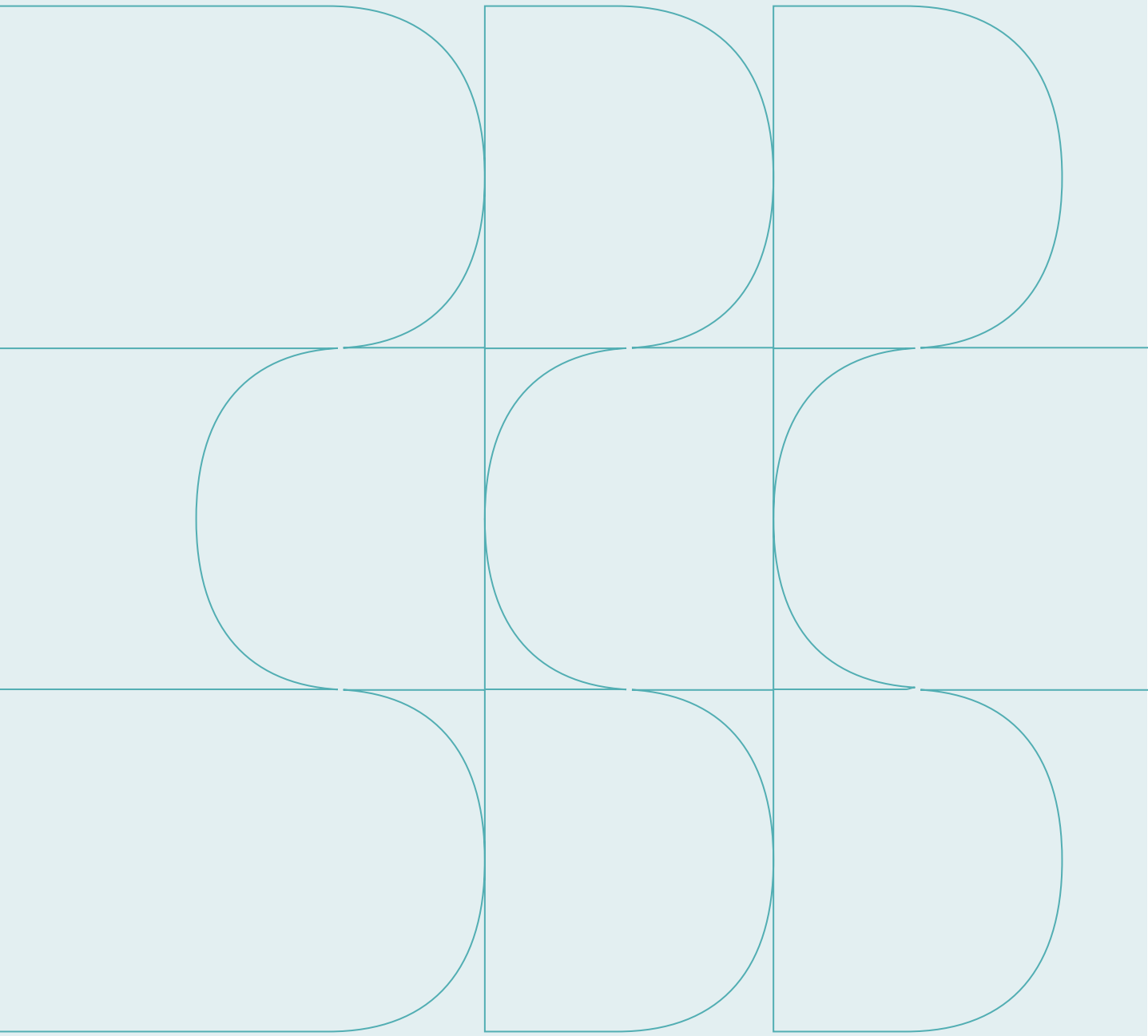
Le développement durable est un sujet incontournable car les enjeux sociaux et environnementaux sont au cœur des préoccupations mondiales.
Dans ce contexte, de plus en plus d'investisseurs cherchent à aligner leurs décisions d'investissement sur leurs valeurs éthiques et à contribuer à un avenir plus durable.

CONCILIER RENDEMENT ET DURABILITÉ

L'investissement responsable et durable vise à générer des rendements financiers tout en prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Il s'agit d'un changement de paradigme par rapport à l'approche traditionnelle de l'investissement, qui se concentrait principalement sur les rendements financiers, sans prendre en compte les conséquences à plus long terme sur la société et l'environnement.

COMPRENDRE CE TYPE D'INVESTISSEMENT

D'apparence simple, l'investissement responsable et durable est néanmoins un domaine complexe qui peut être déroutant pour les investisseurs.
Il englobe en effet une multitude d'approches (responsable, durable, à impact, thématique ...), de méthodologies, d'acronymes et de définitions qui peuvent prêter à confusion et que nous allons vous décrypter.

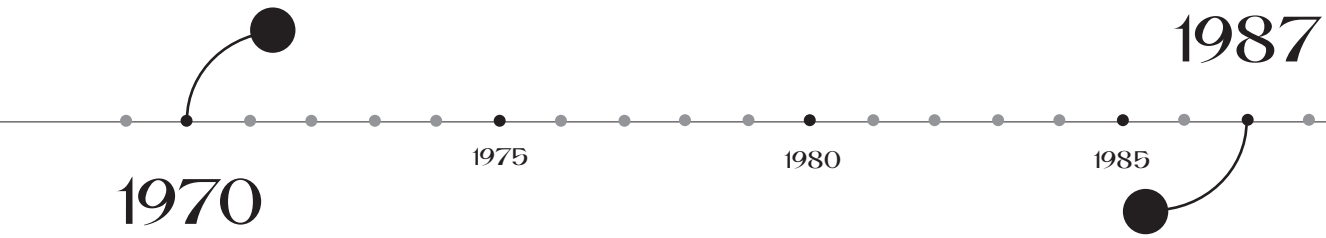


HISTOIRE : DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE & DURABLE

1

ÉMERGENCE DE L'IDÉE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'idée de développement durable a émergé dans les années 1970, lorsqu'un certain nombre de problèmes environnementaux et sociaux ont commencé à attirer l'attention du public et des décideurs politiques. Parmi ces problèmes figuraient la pollution de l'air et de l'eau, la dégradation des sols, la déforestation, l'épuisement des ressources naturelles et les inégalités sociales croissantes.



VERS UNE DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, présidée par Gro Harlem Brundtland, a publié un rapport intitulé « Our Common Future » (Notre avenir à tous), introduisant la notion de développement durable.

Le rapport définissait le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il mettait l'accent sur la nécessité de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux ce qui implique de repenser nos modes de production et de consommation, de favoriser les énergies renouvelables, de promouvoir l'éducation et l'accès aux soins de santé, de réduire les inégalités sociales et d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Il encourage également la participation citoyenne et la collaboration entre les différents acteurs, tels que les gouvernements, les entreprises, la société civile et les communautés locales.

Il s'agit d'un objectif ambitieux qui nécessite une action collective et une vision à long terme.

2000

1990 1995

ADOPTION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

En 2000, les Nations Unies ont réuni les dirigeants mondiaux pour discuter et approuver les « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD), en s'appuyant sur les valeurs de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée en 1948. Plus de 150 pays y ont participé ; un exploit impressionnant.

À l'issue de cet évènement historique, les signataires se sont engagés à atteindre 8 objectifs spécifiques d'ici 2015 :

1 réduire l'extrême pauvreté et la faim ;

2 assurer l'éducation primaire universelle ;

3 promouvoir une plus grande égalité entre les sexes ;

4 réduire la mortalité infantile ;

5 améliorer la santé maternelle ;

6 combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;

7 assurer un environnement durable ; et

8 mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

LES PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Initiés en 2005 par le secrétariat général des Nations Unies, en collaboration avec un groupe composé des plus grands investisseurs institutionnels mondiaux, d'un comité d'experts provenant du secteur de l'investissement, et d'organisations intergouvernementales, les « Principles for Responsible Investment » (PRI) ont joué et jouent encore un rôle crucial dans la formation des pratiques et des principes de l'investissement environnemental, social et de gouvernance. Ils visaient initialement à soutenir la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui deviendront par la suite les Objectifs de Développement Durable (ODD), en s'alignant sur des objectifs plus larges de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et des Objectifs de Développement Durable.

2005

PROTOCOLE DE KYOTO

2010

En adhérant aux Principes pour l'Investissement Responsable, les signataires marquent leur conviction que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ils s'engagent à mettre en pratique les six principes fondamentaux listés ci-dessous dès lors qu'ils sont en phase avec leurs responsabilités « fiduciaires ».[1]

1 Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

2 Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'investisseurs.

3 Demander aux entités dans lesquelles ils investissent de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

4 Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

5 Travailler collectivement pour accroître le niveau d'efficacité dans l'application des Principes.

6 Rendre compte individuellement des activités et des progrès réalisés dans l'application des Principes.

Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme, et profiter à l'environnement comme à la société dans son entièreté. Avec près de 7 000 entreprises signataires issues de 135 pays à la fin 2022, il s'agit de la plus grande initiative volontaire d'entreprises en matière de développement durable au monde.

1 Responsabilité légale d'agir uniquement dans le meilleur intérêt d'une autre partie.

ACCORD
DE PARIS

2015

DES OMD AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a souhaité mettre en place un nouveau programme intitulé « Objectifs de Développement Durable » (ODD).
Celui-ci définit 169 cibles réparties sur 17 objectifs et établit un processus de revue internationale, par lequel les États signataires sont invités, sur une base volontaire, à rendre compte annuellement de leurs progrès et de façon individuelle, faisant ainsi appel à un engagement actif des gouvernements comme de l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, associations, chercheurs...).

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CE QUE LA BANQUE DE LUXEMBOURG A MIS EN PLACE

2017

SIGNATURE DES ACCORDS PRI

Le 10 juillet 2017, la société de gestion de la Banque de Luxembourg (BLI - Banque de Luxembourg Investments) a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) avec la volonté de mettre en pratique 3 principes :

1 L'intégration des critères ESG dans le processus de sélection des titres ;

2 L'établissement d'un dialogue actif avec les entreprises sur les problématiques sociales, sociétales et environnementales ;

3 La mise en place d'une politique active de vote lors des assemblées.

L'investissement responsable et durable est l'application du concept de développement durable aux placements financiers.

2019

PACTE VERT EUROPÉEN

Stratégie européenne visant la neutralité carbone d'ici 2050.

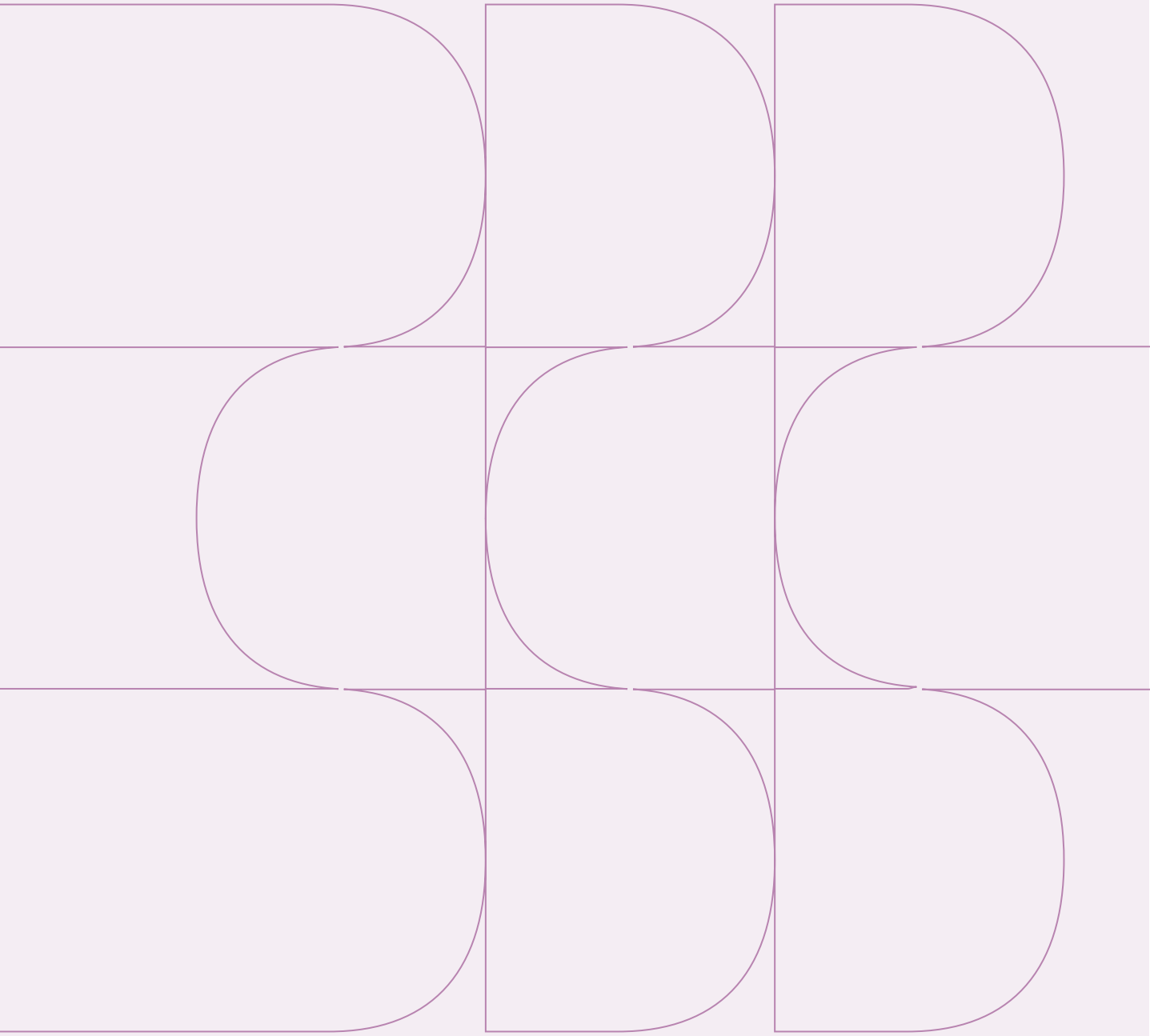
2020

2021

COP 26

Suivi et accroissement des objectifs de réduction d'émissions, ainsi que mise en place d'initiatives sur la sortie du méthane et des énergies fossiles.





LES DIFFÉRENTS TYPES D'INVESTISSEMENTS

2

QUATRE TYPES D'INVESTISSEMENTS

Bien qu'il n'existe pas de définition officielle de l'investissement responsable et durable, et que ce terme regroupe différentes pratiques et méthodologies visant à offrir aux investisseurs une approche plus alignée sur leurs valeurs et préoccupations, nous différencions à la Banque de Luxembourg les investissements selon quatre grandes catégories.

Les investissements TRADITIONNELS	Les investissements REPONSABLES	Les investissements DURABLES	Les investissements À IMPACT
Retour sur investissement financier			
	Évaluation des risques et opportunités ESG		
		Volonté de financer une économie plus durable	
			... avec additionnalité de l'investissement.

Les investissements TRADITIONNELS

sont généralement axés sur la maximisation des rendements financiers, sans tenir compte des critères ESG.

Les investissements REPONSABLES

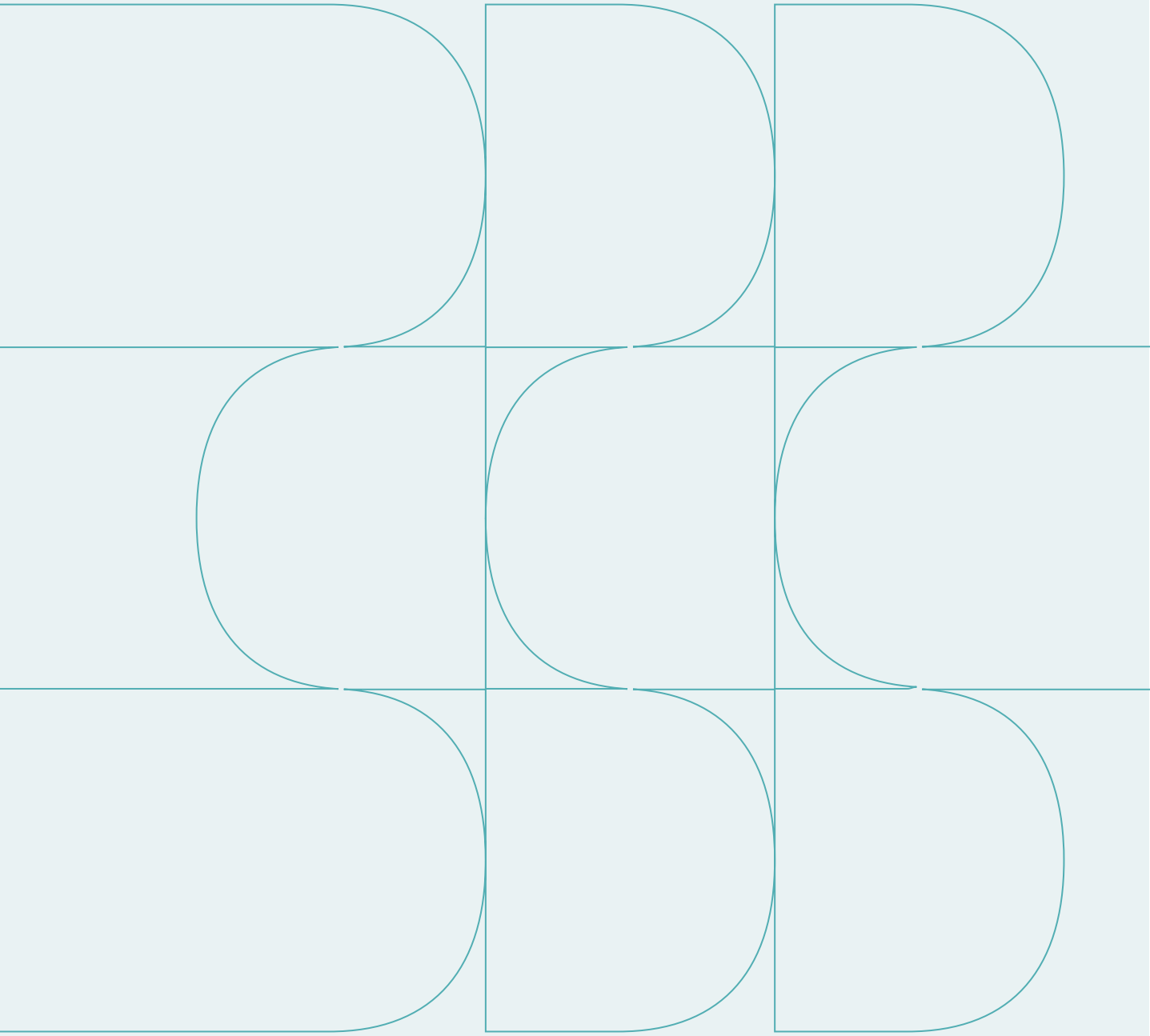
intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection des investissements. L'objectif est de générer des rendements financiers tout en encourageant les entreprises à intégrer des pratiques plus vertueuses en termes de processus et de politique ESG.

Les investissements DURABLES

intègrent – en plus des critères ESG - la notion de durabilité à long terme dans le processus d'investissement. L'objectif est de générer des rendements financiers tout en investissant dans des entreprises qui favorisent le développement durable, c'est-à-dire qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD), sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.

Les investissements À IMPACT

vont encore plus loin en cherchant à générer un impact social ou environnemental positif intentionnel, mesurable, mais surtout additionnel. Il s'agit d'une approche proactive qui vise à résoudre des problèmes sociaux et environnementaux pressants, tels que la pauvreté, le changement climatique ou l'accès aux soins de santé. L'aspect clé de l'investissement à impact réside dans son concept d'additionnalité, ce qui signifie que sans cet investissement, l'impact positif recherché n'aurait pas pu se réaliser.



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

3

Prendre en compte les questions

ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE

L'investissement responsable consiste à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) lors des décisions d'investissement. L'objectif est d'influencer positivement les entreprises à intégrer des pratiques plus responsables en termes d'ESG en les excluant des portefeuilles, en instaurant un dialogue régulier avec elles ou encore via des votes lors des assemblées.



Parmi les méthodologies ESG les plus utilisées, nous retrouvons :

L'EXCLUSION D'ENTREPRISES NON CONFORMES AUX PRINCIPES ESG

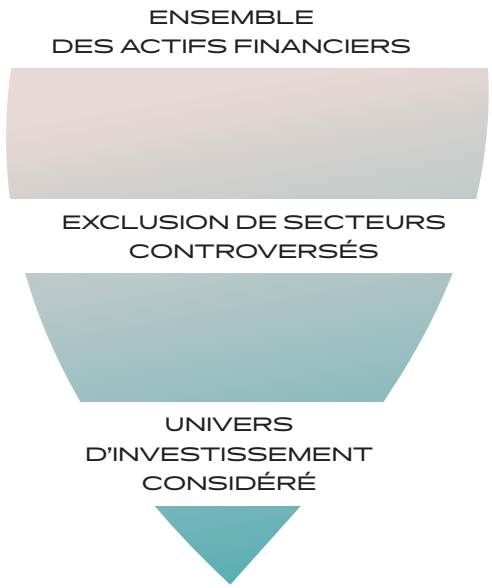
Cette méthodologie consiste à exclure certaines entreprises ou secteurs de l'univers d'investissement en raison de leur impact sur les critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Les exclusions peuvent être de différents types :

- **Normative**, en raison du non-respect de normes internationales, également appelée Norm Based screening. Par exemple : l'exclusion d'une société lorsque celle-ci n'est pas signataire du Pacte Mondial des Nations Unies.
- **Sectorielle ou éthique**, en raison de la non-conformité aux valeurs d'une institution. Par exemple : les secteurs jugés comme ayant des impacts négatifs pour l'environnement ou la société comme la production d'armes controversées, les chaînes de valeur du charbon, etc.
- **En raison de controverses** : cette exclusion est la conséquence de la mise en lumière publique d'une pratique inappropriée de l'entreprise impliquant un risque ESG ou d'un événement grave lié à une action de l'entreprise avec pour conséquence des dommages potentiels ou avérés sur l'environnement ou des personnes. En plus du dommage causé, cela peut porter préjudice à la réputation de l'entreprise.

L'INTÉGRATION DES ENTREPRISES CONFORMES AUX PRINCIPES ESG

L'intégration ESG est une des méthodologies les plus utilisées. Elle repose sur une approche systémique, et vise à évaluer et à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse et la prise de décision financière. L'intégration ESG implique de considérer les risques et les opportunités liés à ces critères. Les principales stratégies de l'intégration ESG sont :

- **« Best-in-class »** : il s'agit de la sélection des entreprises ayant les meilleures pratiques ESG reconnues par des organismes tiers au sein d'un secteur ou d'une industrie, les « Top Players ».
- **« Best-in-universe »** : il s'agit de la sélection des entreprises ayant les meilleures pratiques parmi tous les secteurs confondus.
- **Intégration thématique** : cette stratégie est axée autour d'un thème spécifique (gestion de l'eau, énergies renouvelables, lutte contre la pollution, santé, etc).
- **Vote aux assemblées générales** : cela consiste à utiliser les droits de vote pour influencer les décisions des entreprises en faveur de pratiques plus durables et responsables.



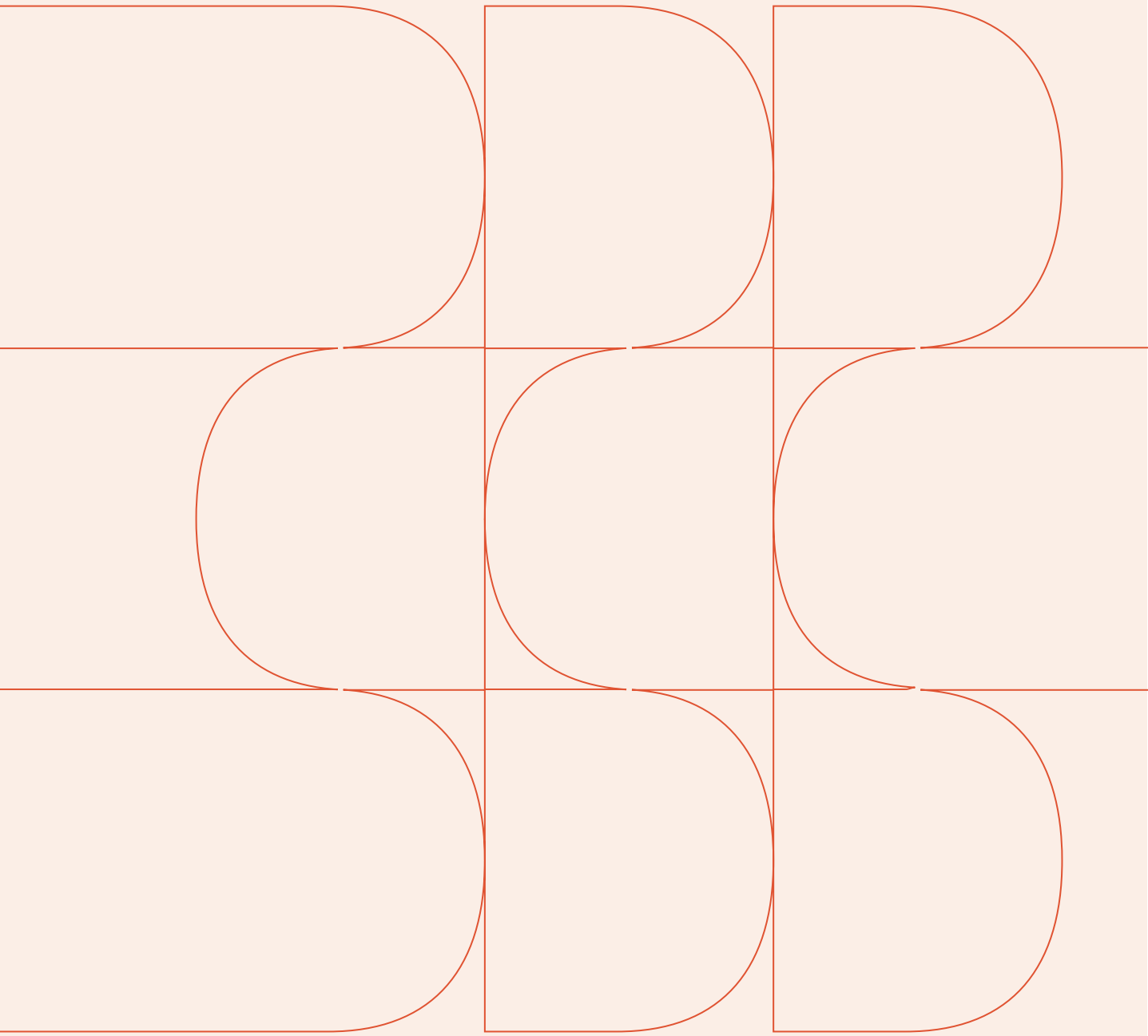
Ces méthodologies s'intègrent dans une procédure de sélection des produits financiers et viennent compléter les techniques traditionnelles d'analyse financière et de construction de portefeuille où l'objectif de rendement/risque reste primordial. Il convient de noter que ces différentes méthodologies ne sont pas forcément exclusives et peuvent être combinées.

QUELLE EST L'APPROCHE ADOPTÉE PAR **LA BANQUE DE LUXEMBOURG** ?

À la Banque, nous pratiquons l'investissement responsable par l'utilisation de l'exclusion (au niveau sectoriel et des controverses) et via l'intégration des ratings ESG du fournisseur de données MSCI (approche « Best-in-Class ») dans notre méthodologie.

Rating	Score		
AAA	8,6* - 10,0	LEADER	Entreprise leader de son secteur dans la gestion des risques et opportunités ESG les plus importants
AA	7,1 - 8,6		
A	5,7 - 7,1	DANS LA MOYENNE	Entreprise présentant un bilan mitigé ou non exceptionnel en matière de gestion des risques et opportunités ESG les plus importants par rapport à ses pairs du secteur
BBB	4,3 - 5,7		
BB	2,9 - 4,3		
B	1,4 - 2,9	EN RETARD	Entreprise en retard sur son secteur d'activité en raison de sa forte exposition et de son incapacité à gérer des risques ESG importants
CCC	0,0 - 1,4		

Nous qualifions un portefeuille de responsable dès lors que certains seuils sont respectés.



L'INVESTISSEMENT DURABLE

4

Contribuer directement à

DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX OU SOCIAUX

Tout comme l'investissement responsable, il n'existe pas de définition universellement reconnue de l'investissement durable ni même une approche standardisée pour l'ensemble des acteurs économiques. Toutefois, l'élaboration ces dernières années de cadres de référence commence à émerger, notamment en Europe où le cadre réglementaire en constante évolution s'attelle à la lourde tâche d'assurer une transparence accrue en matière de durabilité.

UNE POLITIQUE EUROPÉENNE QUI ENCADRE DAVANTAGE LA FINANCE DURABLE

Suite à la COP21, en 2015, l'Union Européenne (UE) et ses États membres se sont engagés à adopter des politiques environnementales fortes afin de limiter le réchauffement climatique donnant ainsi naissance au Pacte Vert (Green Deal) 4 ans plus tard. Ce Pacte Vert, multidisciplinaire, vise à faire du développement durable une priorité, ce qui se traduit pour le secteur financier par l'objectif de guider les flux financiers vers la finance durable en s'appuyant sur quatre nouvelles règlementations interdépendantes particulièrement impactantes pour les différents acteurs :

→ **Pour les entreprises** : avec la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le reporting extra financier va être renforcé. Dans un premier temps, cela concernera les grandes entreprises européennes, puis dans un second temps les sociétés de plus petite taille[1].

1 Entrée en application à partir du 1er janvier 2025 et qui s'étendra au cours des années suivantes

→ **Pour les gestionnaires d'actifs** : la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) donne une définition de « l'actif durable ».

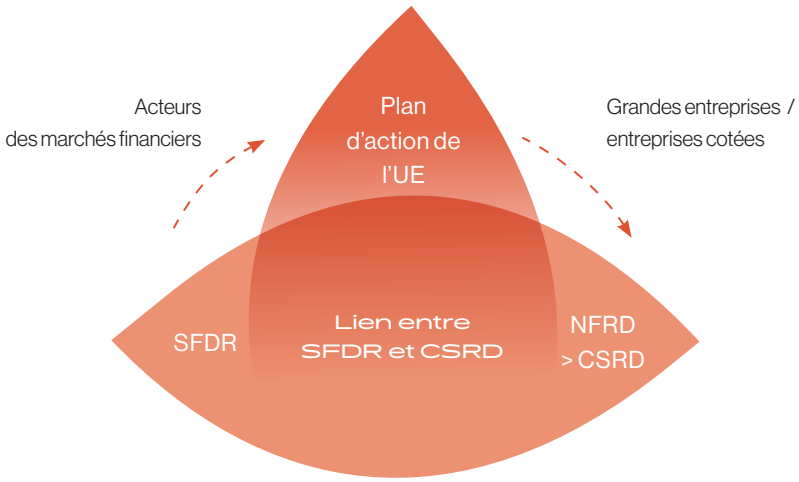
Il s'agit d'un investissement :

1 Dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social ;

2 Qui ne cause pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux ;

3 Dans une entreprise qui applique des bonnes pratiques de gouvernance.

→ **Pour les investisseurs** : la règlementation MiFID (avec son dernier amendement) leur permet désormais d'exprimer leurs préférences en termes de durabilité. L'objectif est de pouvoir proposer aux clients des produits adaptés à leurs préférences en matière de durabilité.



Une catégorisation des actifs : une des conséquences de la SFDR

La règlementation SFDR classe également les produits financiers en 3 catégories principales (Article 9, 8 et 6) :

- L'article 9 qui présente un objectif d'investissement durable significatif ;
- L'article 8 qui déclare la prise en compte des critères ESG ;
- L'article 6 qui n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne s'engage pas à prendre en compte les critères ESG.

Cette définition d'investissement durable est encore très ouverte et, de ce fait, entraîne d'importantes variations dans son application d'un acteur financier à un autre (choix d'approche, d'indicateurs, de sources de données, de méthodologie, etc.)

QUELLE EST L'APPROCHE ADOPTÉE PAR LA **BANQUE DE LUXEMBOURG** ?

La Banque a fait le choix de respecter le cadre des recommandations des Principes de l'Investissement Responsable et d'avoir pour objectif d'identifier l'alignement des revenus des sociétés détenues en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour l'atteindre, la Banque a fait le choix du fournisseur de données MSCI qui a développé une méthodologie regroupant les 17 ODD autour de quatre grands thèmes et 13 sous-catégories :

- Changement climatique : énergies alternatives, efficacité énergétique, écoconstruction ou immobilier vert ;
- Capital naturel : eau, prévention de la pollution, agriculture durable ;
- Besoins fondamentaux : traitement des principales maladies, hygiène, nutrition, immobilier abordable ;
- Autonomisation (« Empowerment ») : éducation, financement des PME, connectivité.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Changement climatique

- Énergies alternatives (%)
- Efficacité énergétique (%)
- Écoconstruction (%)



Capital naturel

- Pérennité de l'eau (%)
- Prévention de la pollution (%)
- Agriculture durable (%)



VOLET SOCIAL

Besoins fondamentaux

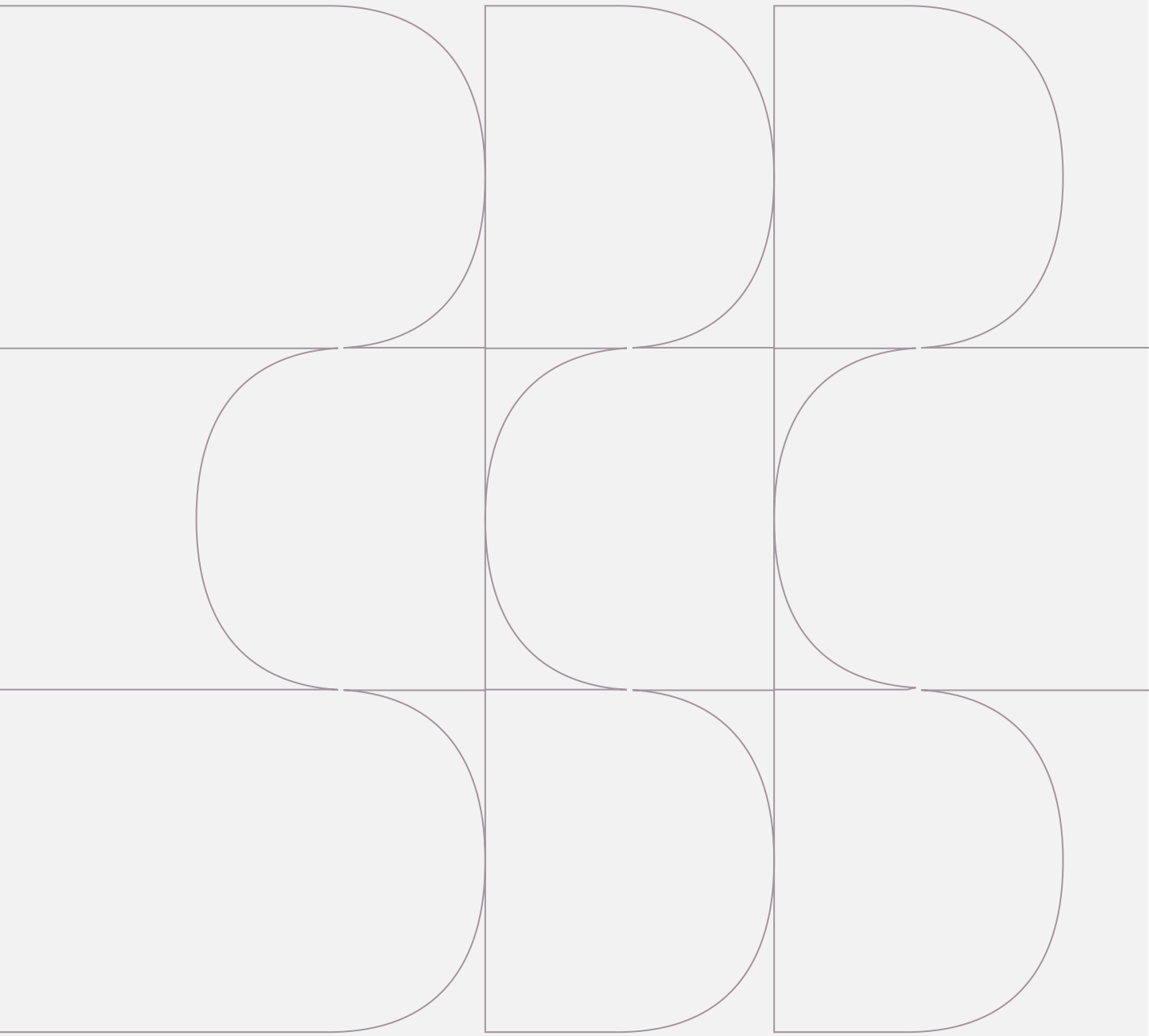
- Traitement des principales maladies (%)
- Hygiène (%)
- Nutrition (%)
- Immobilier abordable (%)



« Empowerment »

- Éducation (%)
- Financement des PME (%)
- Connectivité (%)





L'INVESTISSEMENT À IMPACT

5

GÉNÉRER UN IMPACT MESURABLE ET POSITIF

L'investissement à impact diffère considérablement de l'investissement responsable et durable, car il va bien au-delà des simples critères ESG et de durabilité.

Alors que l'investissement responsable et durable vise à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement, l'investissement à impact est construit spécifiquement pour générer un impact social ou environnemental mesurable et positif. Il s'agit d'une approche proactive qui vise à résoudre des problèmes sociaux et environnementaux pressants, tels que la pauvreté, le changement climatique ou l'accès aux soins de santé.

L'aspect clé de l'investissement à impact réside dans son concept d'additionnalité, ce qui signifie que sans l'apport de ce financement, l'impact positif recherché n'aurait pas pu se réaliser. Contrairement à l'investissement responsable qui cherche à intégrer des pratiques durables dans les entreprises existantes, l'investissement à impact cible des entreprises, des projets ou des initiatives qui ont un objectif social ou environnemental spécifique et qui nécessitent un soutien financier pour atteindre cet objectif.

Le Global Impact Investing Network (GIIN), une organisation à but non lucratif qui se consacre à l'augmentation de l'échelle et de l'efficacité de l'investissement à impact, définit notamment l'investissement à impact par les trois caractéristiques indissociables suivantes :

1 **L'additionnalité** : sans l'apport de financement, l'impact positif n'aurait pas été possible.

L'additionnalité garantit que l'investissement est destiné à financer des projets ou des entreprises qui ne pourraient pas exister autrement. Les investisseurs doivent s'assurer que leur investissement est « additionnel » et qu'il génère un impact social et/ou environnemental positif qui ne serait pas atteint sans cet investissement.

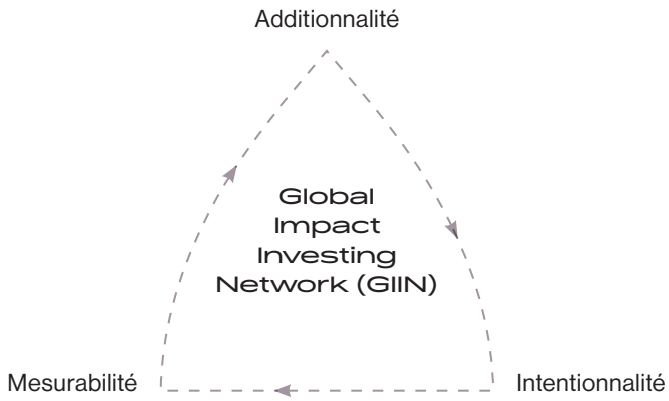
Mesurer l'impact et l'additionnalité revient ainsi à comparer la situation hypothétique dans laquelle l'investissement n'était pas présent (situation définie « contrefactuelle ») avec celle où l'investissement a lieu afin de montrer que l'impact n'aurait pas été possible sans le financement ou l'investissement dans l'activité, et que cet investissement apporte un plus à la société (après avoir fait un bilan des impacts positifs et négatifs).

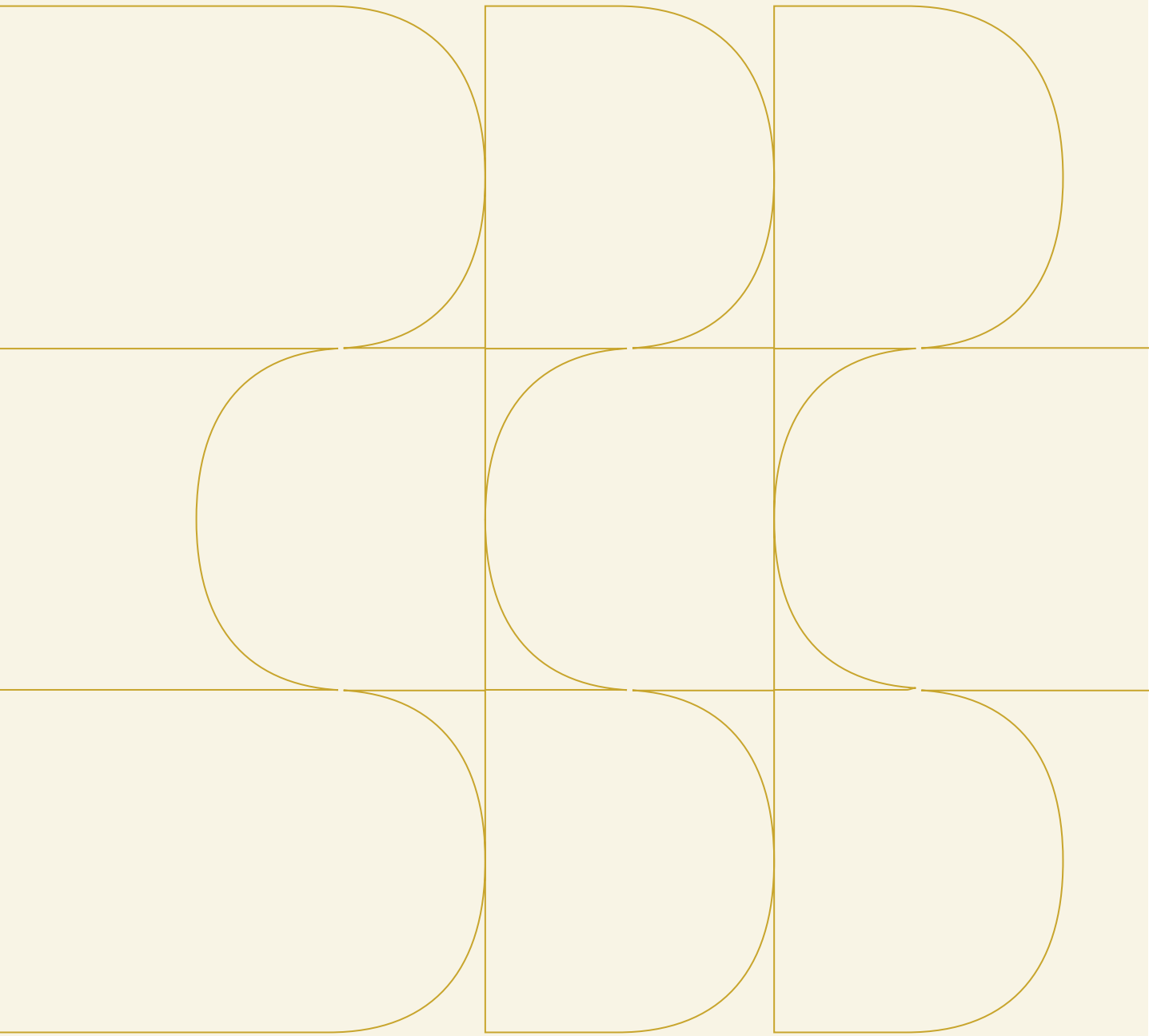
2 **L'intentionnalité** : identification explicite d'un impact social ou environnemental positif.

L'intentionnalité garantit que l'investissement est destiné à générer un impact social et/ou environnemental positif. Les investisseurs doivent être conscients de l'objectif d'impact de leur investissement en amont et s'assurer que les entreprises dans lesquelles ils investissent ont également une intentionnalité claire en matière d'impact.

3 **La mesurabilité** : la quantification de l'impact positif.

Alors que les rendements financiers peuvent être facilement mesurés, la mesure de l'impact est plus complexe et nécessite une approche personnalisée pour chaque projet.





GLOSSAIRE

6

RSE, ESG, ODD,
comment s'y retrouver ?

RSE
Responsabilité Sociale et sociétale des Entreprises

La RSE est un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales, sociétales et environnementales dans leurs activités commerciales et leurs interactions avec les parties prenantes.

ESG
Environnement, Social, Gouvernance

L'ESG est un cadre d'analyse des performances d'une entreprise sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les investisseurs utilisent les critères ESG pour évaluer les risques et les opportunités liés aux facteurs non financiers d'une entreprise.

CSRD
Corporate Sustainability Reporting Directive

Réglementation qui définit le cadre essentiel pour l'intégration des dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la performance des entreprises.

ODD
Objectifs de Développement Durable

Les ODD sont un ensemble de 17 objectifs fixés par les Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils visent à résoudre les problèmes mondiaux les plus pressants, tels que la pauvreté, l'accès à l'éducation, l'égalité des genres, l'accès à l'eau potable, les inégalités économiques, le changement climatique, entre autres. Les ODD fournissent un cadre global pour guider les actions des gouvernements, des entreprises et de la société civile vers un développement durable et inclusif à l'échelle mondiale.

SFDR
Sustainable Finance Disclosure Regulation

Réglementation qui impose aux acteurs des marchés financiers une divulgation d'informations en matière de durabilité selon un certain formalisme.

Au vu de la complexité dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement durable, il est essentiel de se reposer sur l'avis et les conseils d'experts. L'intégration cohérente et holistique de toutes ces composantes est essentielle pour réussir à élaborer un portefeuille, non seulement en ligne avec les valeurs recherchées par l'investisseur, mais qui correspond également au profil de risque et aux attentes de rendement de ce dernier.

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE À LA BANQUE DE LUXEMBOURG

Nos différents mandats de gestion discrétionnaire en fonds d'investissement et en lignes directes sont classés responsables et permettent de combiner rendement financier et contribution sociale et environnementale.

Notre approche d'investissement s'appuie sur une expérience solide, des principes simples, un savoir-faire éprouvé et une équipe pérenne.

EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE OFFRE D'INVESTISSEMENTS RESPONSABLES ET DURABLES

NOUS SERIONS HEUREUX D'ANALYSER
VOTRE SITUATION PERSONNELLE ET
D'ABORDER AVEC VOUS LES SOLUTIONS
D'INVESTISSEMENTS DURABLES
ET RESPONSABLES QUE NOTRE BANQUE
POURRAIT VOUS APPORTER.

CONTACTEZ-NOUS AU (+352) 49 924 1,
OU PARLEZ-EN À VOTRE CONSEILLER

Les informations mentionnées dans la présentation sont fournies à titre strictement indicatif et ne sont pas exhaustives. Elles ne valent que pour le moment où elles ont été données et peuvent être mises à jour ou modifiées sans avis préalable. Ces informations ne peuvent en aucun cas être interprétées comme des conseils juridiques ou fiscaux, ni comme un conseil en investissement. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes en capital. La Banque de Luxembourg n'assume aucune responsabilité de rendement ou de performance dans l'avenir. La responsabilité de la Banque ne saurait être engagée ni par les informations transmises ni par les décisions qui pourraient être prises sur leur fondement. Il est de la responsabilité de tout investisseur de s'assurer qu'il comprend tous les risques associés à ses décisions, d'investissement ou autres, et de ne se décider qu'après une réflexion approfondie, avec l'assistance de ses propres conseillers, sur l'adéquation entre les services proposés, ses investissements et sa situation financière particulière, en tenant notamment compte des aspects juridiques, fiscaux ou comptables et des contraintes ou restrictions légales et réglementaires potentielles relatives aux opérations envisagées. La souscription à tout service de la Banque ne peut être effectuée qu'après une lecture attentive et complète de l'ensemble de la documentation contractuelle correspondante. Il est interdit de reproduire, de transmettre, de distribuer et de diffuser la présentation, et les informations qu'elle contient, sans accord préalable explicite et écrit de la Banque.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Contactez-nous pour
convenir d'un rendez-vous
à votre convenance.

BANQUE DE LUXEMBOURG

www.banquedeluxembourg.com

Banque de Luxembourg
14, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. : (+352) 499 24-1

Certified B Corporation

This company meets verified standards for social and environmental business practices.
Learn more at bcorp.com

Banque de Luxembourg, société anonyme – RCS B5310 – FR/EN/DE - Novembre 2023 – Crédits photos Unsplash - **Imprimé sur du papier 100 % recyclé.**